La Jeunesse

Un lieu éducatif de détente et de découverte, complémentaire à la famille et à l'école.

Un lieu où l'on favorise l'expérience de la vie collective et l'apprentissage de l'autonomie : lieu de plaisir, d'éducation à la vie collective, à la citoyenneté et de pratique d'activités diversifiées pour vivre-ensemble des moments uniques.

Offrir l'occasion de pratiquer diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques...)

Permettre aux jeunes de vivre une continuité dans ses temps éducatifs et de loisirs.

Assurer la continuité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

Permettre une intégration citoyenne du jeune au sein de notre communauté de communes.

Permettre au jeune d'avoir accès à des rencontres favorisant son développement et son épanouissement.

L'accueil des jeunes à lieu tous les lundis, mardis, jeudis, et vendredis pendant la pause méridienne (l'horaire sera différent en fonction des collèges). Pour adhérer à l'A.L.A.C. il vous faudra régler une adhésion qui est valable pour toute l'année scolaire. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des jeunes du territoire. Cette inscription ne contraint pas les jeunes à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées. L'équipe d'animation est composée d'un directeur et d'un animateur formés et diplômés.	# Permettre aux familles de s'inscrire pleinement dans leur rôle éducatif. # Lutter contre toute forme d'exclusion (sociale et culturelle). L'accueil des jeunes âgés de 11 à 17 ans à lieu tous les mercredis après-midi, vendredis soir, samedis et pendant les vacances scolaires.

Ils auront la possibilité de créer leur propre projet les mercredis après-midi, vendredis soirs, samedis et pendant les vacances scolaires.

Par exemple : sorties, soirées, organisation de manifestations, projet mobil ado's, projet mario kart tour...

Durant les vacances scolaires des séjours sont proposés aux jeunes vers différentes destinations.

Ces séjours sont généralement couplés au dispositif Ville Vie Vacances cofinancés par la CAF et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ce dispositif est ouvert aux familles bénéficiant d'un Quotient Familial CAF de moins de 800€.

Les Chantiers V.V.V permettent à des adolescents de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les périodes de vacances.